

Comment le Système d'échange de quotas d'émissions de l'UE peut aider le secteur du ciment à faire sa transition vers un modèle faible en carbone

Questions/réponses sur l'introduction d'un mécanisme d'inclusion des importateurs de ciment

Le 14 février 2017, en session plénière, le Parlement européen votera sur la réforme du Système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (EU ETS) pour la période 2021 – 2030. Les Député-e-s européen-ne-s se prononceront sur le rapport de la Commission sur l'environnement (ENVI), adopté en décembre 2016. Les grands groupes politiques siégeant en ENVI avaient alors trouvé un accord clé visant à introduire un mécanisme qui fera payer les importateurs de ciment et de clinker pour la pollution qu'ils engendrent, tout en s'assurant que les couts carbone soient reflétés dans les prix des matériaux.

Quels sont les problèmes avec le système actuel ?

- **Le secteur du ciment reçoit actuellement gratuitement toutes ses allocations d'émissions. Ces allocations gratuites minent le potentiel d'innovation du secteur.** Selon la base de données de l'Initiative ciment pour le développement durable, l'UE est le [troisième plus gros producteur mondial](#) de briques fabriquées dans des installations vétustes et énergivores, juste derrière la Russie et les Etats-Unis.
- **Les allocations gratuites d'émissions ont entraîné l'augmentation des émissions de CO2 du secteur du ciment.** L'industrie européenne du ciment a utilisé les allocations gratuites pour subventionner les exportations de briques, à haute teneur en carbone produites par des installations inefficaces, vers l'Afrique, une région possédant des installations plus modernes.
- **Les allocations gratuites d'émissions entraînent des profits exceptionnels : l'industrie du ciment a gagné plus de 5 milliards d'euros grâce au du Système d'échange de quotas d'émissions de l'UE.** Cette industrie reçoit actuellement des allocations gratuites pour émettre du CO2, ce qui signifie qu'elle ne paie pas pour la pollution qu'elle produit. Bien pire, cette industrie engrange des profits exceptionnels grâce aux trop nombreux permis de polluer qu'elle reçoit.

Est-ce que la réforme entrainera des pertes d'emploi dans le secteur du ciment ?

Une étude réalisée en 2011 par le Boston Consulting Group, et commandée par CEMBUREAU, l'association européenne du ciment, a conclu que le mécanisme d'inclusion des importateurs et la mise aux enchères totale « seraient avantageux pour l'industrie du ciment ». C'est la raison pour laquelle CEMBUREAU a apporté son soutien en 2013 un tel mécanisme visant à remplacer les allocations gratuites (voir [ici](#)). Alors que la production européenne de ciment est moins efficace que dans d'autres régions du monde, il est primordial que l'industrie du ciment devienne innovante si elle veut survivre. Appliquer le prix du carbone au ciment permettrait aux nouvelles technologies de devenir compétitives et stimulerait les investissements dans le secteur.

Est-ce qu'un mécanisme d'inclusion des importateurs est compatible avec les règles de l'OMC?

Oui. S'il est correctement conçu, un mécanisme d'inclusion des importateurs est parfaitement [compatible](#) avec les règles de l'OMC, car les producteurs européens et étrangers seraient soumis au même prix du carbone (donc non discriminatoire).

Existera-t-il une distorsion entre les différents secteurs?

Les marchés de l'acier et du ciment sont généralement distincts, et chevauchement seulement 5 à 10% des éléments structurels du secteur de la construction. L'acier et le ciment sont des matériaux complémentaires et sont surtout utilisés ensemble. Il existe donc rarement un choix clair à faire entre l'un et l'autre.

Est-t-il injuste de choisir un secteur?

L'objectif du Système d'échange de quotas d'émissions de l'UE est d'intégrer le prix du carbone dans l'économie afin d'encourager les investissements dans les technologies à faible intensité de carbone (principe du pollueur-payeur). Les allocations gratuites sont une dérogation temporaire à ce principe afin d'éviter la « fuite de carbone ». Par exemple, le secteur de l'électricité ne reçoit déjà plus d'allocations gratuites depuis 2013. Des [études](#) ont montré que le secteur du ciment opère en général sur des marchés locaux et que le mécanisme d'inclusion des importateurs est une manière plus efficace de protéger le secteur que les allocations gratuites.